TERMES DE REFERENCE

CONSULTANT(E) INTERNATIONAL (E)
EVALUATION FINALE DU PROJET

« APPUI A LA TARIFICATION CARBONE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NDC ET LA TRANSITION BAS CARBONE EN TUNISIE »

I. INFORMATIONS GENERALES:	
Titre :	Consultant(e) International(e) en charge de l'évaluation finale du projet
Projet :	Projet d'appui à la tarification Carbone
Type de contrat :	Contrat Individuel (IC)
Reportant à :	Représentante Résidente Adjointe
Durée de la mission :	30 jours ouvrables
Langue requise :	Français et anglais
Lieu :	Tunis

I. CONTEXTE GENERAL :

Consciente des enjeux climatiques, la Tunisie s'est toujours engagée activement en faveur d'une politique de développement bas carbone. Fruit de cette politique, axée particulièrement sur la maîtrise de l'énergie, son intensité carbone a enregistré une baisse de 25% durant les deux dernières décennies.

Instaurer un processus de tarification du carbone pour la Tunisie est à la fois un nouveau levier de politique publique pour atténuer efficacement la croissance des émissions de GES et une source potentielle de financement pour accélérer la transition énergétique et mettre en œuvre l'Accord de Paris. C'est dans cette optique que la Tunisie a soumis le 16 septembre 2015 sa Contribution Nationale Déterminée (NDC) et son parlement a ratifié en Février 2017 l'accord de Paris. Elle a confirmé ainsi sa volonté politique d'honorer les engagements annoncés dans la NDC, soit de réduire l'intensité carbone de son économie de 41% en 2030 par rapport à 2010.

Tel qu'annoncé dans sa NDC, le recours à la tarification du carbone représente pour la Tunisie un instrument pour réorienter les investissements vers les technologies à faible émission de GES et concrétiser les objectifs d'atténuation dans les secteurs prioritaires comme ceux de la génération d'électricité et de la production du ciment. Outre la réduction des émissions de GES, la tarification du carbone est de nature à accélérer la transition énergétique, réduire le déficit commercial lié à

la dépendance aux énergies fossiles, stimuler la croissance économique et créer de nouveaux emplois.

Le projet permet d'accompagner le gouvernement Tunisien dans le processus de renforcement des capacités des parties prenantes pour favoriser l'émergence d'instruments de tarification du carbone et appuyer le renforcement de la politique d'atténuation et de décarbonation de l'économie Tunisienne. Ce projet soutenu par le « Partnership for Market Readiness – PMR » comprend des activités structurées de manière intégrée, cohérente et complémentaire appuyant ainsi à la compréhension et la mise en place du concept de la tarification du carbone. Ces activités ont été développées dans un esprit de concertation et d'appropriation nationale, basé sur :

- Un ciblage des secteurs à fort potentiel de contribution à l'atteinte des objectifs de la NDC et l'adéquation avec les stratégies et priorités sectorielles bas-carbone notamment la stratégie énergétique 2030 ;
- L'appui aux instruments financiers existants qui sont appelés à jouer un rôle déterminant dans le développement de la tarification du carbone particulièrement le Fonds de Transition Energétique ;
- La conception d'instruments variés, adaptés aux secteurs ciblés et se prêtant aux spécificités du contexte Tunisien (taxe carbone, paiements axés sur les résultats, etc.) ;
- Le soutien transversal aux instruments de tarification du carbone identifiés (mise à jour des scénarios d'atténuation et évaluation des impacts, système MRV, renforcement des capacités, …) ;

Le projet vise, également, à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et en particulier le SDG 7 : « **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable** ».

Effets attendus du projet :

Effet 1. Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone ;
Effet 2. Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat ;
Effet 3. Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC.
Effet 4. Le projet s'inscrit dans les procédures et les délais du donateur et celles du PNUD

Le projet est mis en œuvre en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) et est financé par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) à hauteur de 3,100,000US$ avec une durée d'exécution du mois d'octobre 2018 au mois de décembre 2020.

I. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- Évaluer dans quelle mesure le projet a pleinement mis en œuvre les activités prévues et atteints les résultats attendus, tels que spécifiés dans le document de projet et/ou ajustés en cours de sa mise en œuvre ;
  Evaluer l'efficacité, la pertinence et les résultats atteints par projet
- Evaluer dans quelle mesure le projet a intégré le genre et l'approche fondée sur le LNOB dans ses interventions. L'évaluation devra prendre en compte également le ***genre*** et évaluer si le projet aura eu un impact négatif, positif ou neutre tant au niveau de la mise en œuvre, des résultats que des effets, également sur les bénéficiaires finaux, et proposer des axes d'amélioration pour des projets futurs.
- Identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient alimenter la conception de nouveaux projets et programmes ;

PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation portera sur les résultats du projet dont le cadre des résultats et des ressources est présenté dans l'annexe 1.

L'évaluation utilisera les critères d'évaluation du OECD/DAC en matière de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité[1] , et tels que définis et expliqués dans le manuel du PNUD sur la planification, le suivi et l'évaluation pour les résultats de développement et l'évaluation au niveau des résultats[2].Le rapport final doit être conforme à la liste de contrôle de la qualité des rapports d'évaluation de l'UNEG.[3]

La portée de cette évaluation se situe à 3 niveaux :

- Analyser l'exécution du projet pour en apprécier la pertinence et l'efficience de l'utilisation des ressources en référence aux résultats attendus et aux plans de travail annuels du projet, ainsi que d'évaluer la durabilité des résultats acquis, et analyser l'impact de ce projet à moyen et à long terme ;
- Tirer les leçons pour un éventuel projet similaire ;
- Générer des enseignements pour le partage de l'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques.

II. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les questions d'évaluation définissent les informations qui doivent être collectées au cours de la mission d'évaluation. :

La Pertinence :
Le/la consultant/e évaluera la mesure dans laquelle les objectifs du projet sont alignés aux priorités nationales et aux cadres de référence internationaux relatifs aux domaines d'intervention du projet (agenda 2030, Accord de Paris etc..). Le/la consultant/e déterminera dans quelle mesure le projet a tenu compte du contexte et des problématiques de développement du pays dans la

1 Ces critères sont retenus compte tenu de l'objectif de l'évaluation
2 http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/PDF/UNDP_Evaluation_Guidelines.pdf
3 http://www.unevaluation.org/document/detail/607

planification et la mise en œuvre de ses interventions. Selon ce critère d'évaluation, Le/la consultant/e répondra aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure le projet est-il pertinent par rapport aux priorités de développement du pays telles que définis dans le plan quinquennal de développement 2016-2020 de la Tunisie ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont contribué à répondre aux priorités et obligations nationales et conformément aux cadres de référence internationaux ?
- Quelle a été la capacité du projet à contribuer à des résultats de plus haut niveau, notamment les résultats du plan stratégique du PNUD 2018-2021 et les ODDs pertinents ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré une approche genrée/LNOB ? Dans quelle mesure les résultats atteints ont-ils profité équitablement aux femmes et aux hommes et dans quelle mesure les groupes marginalisés ont en bénéficié ?

L'efficacité :

Le/la consultant/e évaluera la mesure dans laquelle le projet a contribué à la réalisation et l'atteinte des résultats tels que décrits dans le cadre logique du projet. Il est nécessaire de tenir compte dans l'évaluation de l'efficacité : 1) si les interventions du projet sont cohérentes avec les objectifs de l'outcome ; 2) l'analyse des principaux facteurs impactant la réalisation ou la non-réalisation des résultats.

Selon ce critère d'évaluation, Le/la consultant/e répondra aux questions suivantes :

- Quels ont été les progrès accomplis pour la réalisation de résultats attendus du projet ?
- Dans quelle mesure les résultats ont-il contribué à l'équité de genre ?
- Quels ont été les principaux résultats et changements opéré ? Comment la réalisation des produits du projet ont-ils conduit à des progrès au niveau des outcome ? Des résultats inattendus ont-ils été obtenus au-delà des résultats prévus ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à renforcer les capacités des partenaires et à promouvoir l'intégration des questions environnementale et de changement climatique, y compris les objectifs de développement durable ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à établir de nouveaux partenariats ayant contribué à l'atteinte des résultats

L'efficience :

Le/la consultant/e évaluera la manière dont les ressources ont été utilisés et convertis en résultats. Selon ce critère d'évaluation, Le/la consultant/e répondra aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les résultats du programme ont-ils résulté d'une utilisation rationnelle et efficiente des ressources ?
- Dans quelle mesures les pratiques, les procédures, les contraintes et les capacités ont affecté, ou pas, les performances du projet ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi, y compris la gestion des risques, ont-ils fourni des données qui ont permis au projet d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?
- Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles permis d'obtenir ou d'affecter les résultats ? Le projet a-t-il réussi à créer des synergies et/ou à exercer un effet de levier avec d'autres programmes et/ou partenaires techniques et financier dans le pays, y

compris l'équipe de pays des Nations unies ? Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à établir des stratégies de partenariat viables et efficaces en relation avec la réalisation des résultats ?

La durabilité

Le/la consultant/e déterminera dans quelle mesure les impacts des interventions du programme et les résultats atteints se poursuivront à long terme et quels sont les principaux facteurs influençant la réalisation ou la non-réalisation de la durabilité des interventions. Selon ce critère d'évaluation, Le/la consultant/e répondra aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les résultats du projet sont durables ? Quelles sont les indications que les résultats seront durables ?
- Dans quelle mesure les mécanismes mis en place par le projet assurent-ils la durabilité des interventions ?
- Dans quelle mesure l'engagement dans la coopération triangulaire et Sud-Sud et dans la gestion des connaissances contribue-t-il à la durabilité du projet (si applicable) ?
- Dans quelle mesure les mécanismes et politiques mis en place permettent-ils de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité de genre, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie décrite dans cette section est à titre indicatif. Le/la consultant/e proposera une note méthodologique qui sera discutée avec le PNUD et le partenaire de mise en œuvre. La note apportera un éclairage sur la démarche à adopter et les outils à développer pour la mise en œuvre de la mission. Compte tenu de la crise COVID, le consultant prendra en considération la possibilité que les entretiens se fasse à distance. Dans ce cas, le consultant proposera et développera des outils de collecte de données à distance pour pouvoir mener sa mission d'évaluation.

L'évaluation utilisera les méthodes suivantes :

Collecte des données : Une approche multiméthodes sera utilisée et inclura les éléments suivants :

a- Revue documentaire de la documentation pertinente à la mission. Ceci inclus et sans s'y limiter :

- Plan Quinquennal de développement de la Tunisie 2016-2020
- Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable
- Document du plan cadre d'aide au développement Tunisie 2015-2019 (UNDAF)
- Document du programme pays 2015-2019 (CPD)
- Documents du projet
- Rapports annuels de progrès des projets
- Rapports aux donateurs ; Etc.

b- Entretiens : Des entretiens directs (en vis-à-vis) seront réalisés avec les parties prenantes pertinentes afin de recueillir leurs opinions sur la mise en œuvre du projet et les résultats

atteints, l'exécution du projet et son impact. Ceci inclus et sans s'y limiter les représentants des institutions gouvernementale, de la société civile, les agences onusiennes et les partenaires techniques et financiers etc.

Validation : Tous les résultats de l'évaluation seront appuyés par des preuves probantes. Une analyse solide et cohérente des questions soumises à l'évaluation sera menée en ayant recours à une triangulation des constatations.

Participation des parties prenantes : L'évaluation des résultats impliquera toutes les parties prenantes pertinentes. Au démarrage de l'évaluation, une analyse approfondie des parties prenantes devra être effectuée par le/la consultant/e afin d'identifier les partenaires pertinents y inclus ceux avec qui le projet ne collabore pas directement mais qui jouent un rôle clé dans l'atteinte des résultats. L'évaluation utilisera une approche inclusive et participative pour la conception, le déroulement de l'évaluation et la validation de ses résultats.

III. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Activité	Effort H/J	Date d'achèvement
Réunion de démarrage	1 jour	2 jours après la signature de contrat
Revue des documents	4 jours	8 jours après la réunion initiale entre le PNUD (instructions aux évaluateurs)
Finalisation de l'élaboration et des méthodes d'évaluation et préparation du rapport initial détaillé	8 jours	10 jours après l'achèvement de l'étude
Elaboration du projet de rapport d'évaluation	8 jours	10 jours après l'achèvement du rapport initial détaillé
Réunion des parties prenantes et révision du projet de rapport (pour l'assurance qualité)	1 jour	10 jours après la préparation du projet de rapport
Incorporation des commentaires et finalisation du rapport d'évaluation	3 jours	5 jours après la réunion des parties prenantes
Finalisation du rapport d'évaluation	5 jours	15 jours après la réunion des parties prenantes

IV. LIVRABLES DE L'ÉVALUATION, ECHEANCE ET MODALITE DE PAIEMENT

Cette mission de 30 jours-homme à réaliser au cours de la période allant du 25 Septembre au 25 novembre 2020, devra se dérouler selon le planning à déterminer d'un commun accord.

Le/la consultant(e) est chargé(e) de soumettre au minimum les livrables :

Livrable	Echéance	% contrat
Rapport initial d'évaluation : doit être préparé par l'évaluateur avant d'entrer dans l'exercice de collecte de données d'évaluation. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en désignant un membre de l'équipe qui aura la responsabilité de chaque tâche ou produit. Le rapport initial offre à l'équipe PNUD et à l'évaluateur une opportunité de vérifier qu'ils partagent la même compréhension au sujet de l'évaluation et également de clarifier tout malentendu au départ ; Le rapport initial doit être soumis après que le/la consultant/e ait reçu l'ensemble de la documentation sur le projet. Il sera établi conformément au format spécifié en **annexe 1.**	20 jours après la réunion de démarrage	25%
Projet de rapport d'évaluation : Le projet de rapport d'évaluation doit être soumis après que le/la consultant/e ait achevé le rapport initial détaillé. Il sera établi conformément au format spécifié **en annexe 2.**	30 jours après la réunion de démarrage	25%
Rapport final de l'évaluation : Avec ce rapport, le/la consultant/e soumettra les documents suivants : ○ **Note de suivi des commentaires :** les commentaires et les modifications apportés par l'évaluateur en réponse aux commentaires du PNUD suite à la remise du draft du rapport de l'évaluation (Livrable2) doivent être conservés par l'évaluateur en fonction de la manière dont il a traité les commentaires. ○ **Synthèse de l'évaluation** ne dépassant pas 5 pages et doit faire état des recommandations et des management réponses. ○ **Présentation Power Point** à usage interne du PNUD.	60 jours après la réunion de démarrage	50%

V. ÉTHIQUE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du programme doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).

• **Anonymat et confidentialité**. L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.

• **Responsabilité**. Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre le consultant et les dirigeants du projet concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
• **Intégrité.** L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme.
• **Indépendance.** Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
• **Incidents**. Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés à l'équipe du projet. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par le PNUD dans les présents termes de référence.
• **Validation de l'information.** Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final
• **Propriété intellectuelle**. En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.

VI. ROLES ET RESPONSABILITÉS DANS LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet sera réalisée par 3 principaux acteurs :

1. Le **Programme du PNUD (sous la tutelle du bureau du Représentant Résident et de son adjoint)**, en tant que commanditaire de l'évaluation finale,

2. Le **Conseiller Technique Principal du projet**, en tant qu'administrateur **de l'évaluation**,

3. Le **Chargé de Suivi-Evaluation**, en tant que responsable du briefing/débriefing des évaluateurs et de l'assurance qualité des livrables de l'évaluation.

4. **Le/la consultant(e) d'évaluation** réalisera l'évaluation finale du projet en respectant les dispositions contractuelles, les indications des TdR et les normes et directives éthiques du PNUD /SNU. Cela implique d'élaborer une matrice d'évaluation dans le rapport initial, de rédiger des projets de rapport, d'informer le commanditaire de l'évaluation et les différents acteurs de l'avancement de l'évaluation et des principales conclusions et recommandations, selon les besoins.

VII. QUALIFICATION DU / DE LA CONSULTANT(E)

Le/la consultant (e) doit :
Education / formation :

- Avoir au moins une maîtrise dans le domaine lié à l'environnement et/ ou l'énergie ; en sciences sociales, économie, planification, statistiques ou domaines similaires avec des connaissances en gestion axée sur les résultats et en suivi évaluation.

Expérience professionnelle

- L'évaluateur devrait avoir au moins 10 expériences dans le domaine de l'évaluation de programme/ projet ;
- L'évaluateur devra avoir au moins trois missions référence en évaluation des projets et programmes liés à l'environnement et/ou l'énergie. Une expérience dans des travaux en lien avec la Tarification carbone est un atout.
- Une expérience d'évaluation dans le système des Nations Unies est un atout

VIII. CRITERES DE SELECTION :

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat devrait être faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

a) Conformité aux critères et qualifications requises / acceptabilité

b) Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.
Poids des critères techniques : 70%
Poids des critères financiers : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 points serait considéré pour l'évaluation financière :

Poids des critères techniques : 70%
Poids des critères financiers : 30%

Critères	***Poids***	***Point maxi***
Techniques		
Critère A : Diplôme dans le domaine lié à l'environnement et/ ou l'énergie ; en sciences sociales, économie, planification, statistiques ou domaines similaires avec des connaissances en gestion axée sur les résultats et en suivi évaluation • Maîtrise ……0 points • Master ……5 points • Doctorat ……10 points	10%	10
Critère B : Expérience dans le domaine de l'évaluation de programme/ projet ; justifiée avec, au moins, dix missions de référence : • Moins de 10 références ……0 points • 10 expériences ……10 points • Plus de 10 expériences ……15 points	15%	15
Critère C : Expérience en évaluation des projets et programmes liés à l'environnement et/ou l'énergie, trois missions de référence • Moins de 3 références ……0 points • 3 références……10 points • Plus de 3 références et moins de 7 références……15 points • 7 références et plus ……15 points	15%	15
Critère D : Expérience dans des travaux en lien avec la Tarification carbone • Moins de 5 références ……0 points • 5 références……5 points • 6 références et plus……10 points	10%	10
Critère E : • Zéro référence ……0 points • Une expérience de travail avec le système de Nations Unies….5 points	5%	5

Critère F : Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à complir ? (Il ne s'agit pas de reprendre les TdRs, le soumissionnaire devra ontrer qu'il a bien compris ce qui est attendu de lui) : - Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ? …….. 5 points - Le déroulement des activités et la planification sont-ils clairs, logiques, réalistes ? et garantissent-ils une réalisation efficace de la mission ?…10 points	15%	15
Financier	30%	
Score Total (Score Technique *0.7 + Score Financier * 0.3)		

IX. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature devront être constitués des pièces suivantes :

- Le curriculum vitae ;
- Copies des attestations, des diplômes et des attestations de travail.
- Une lettre de motivation ;
- Les TDRs paraphées et signées ;
- Les conditions Générales paraphées et signées
- La méthodologie proposée pour la mission, avec un document d'au moins deux pages ;
- Une offre financière détaillée. Elle doit inclure le montant des honoraires demandés pour la réalisation des prestations et livrables mentionnées ;

Compte tenu de la crise COVID19, la mission d'évaluation se déroulera à distance. Si les restrictions des voyages est levée, le billet d'avion et l'hébergement à Tunis est à la charge du consultant. Ces frais devront être inclus (séparément) dans l'offre financière.

Modèle d'offre financière

Eléments	**Prix U**	**Nombre de jour**	**Total**
Honoraires		30 jours	
Hébergement en PC à Tunis		12 jours	
Billet d'avion (indication de l'itinéraire par le candidat)			
Total			

X. ANNEXES AUX TERMES DE REFERENCE :

a. Documents minimums à consulter : ces documents seront transmis au consultant chargé de réaliser l'évaluation et seront à exploiter pour le rapport initial

- Plan Stratégique global du PNUD 2018-2021 ;
- Document de Programme de Pays (CPD) 2015 – 2020 ;
- Document du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie » ;
- Rapports de progrès annuel ;
- Rapport au donateur ;
- Plans de travail annuel du projet ;
- Rapport et documents produits dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Accords de financement du projet ;

- Informations financières.

b. Format requis pour le rapport d'évaluation :

ANNEXE1 : RAPPORT INITIAL D'EVALUATION

Le rapport initial, de 10 à 15 pages, proposera des méthodes, des sources et des procédures à utiliser pour la collecte des données. Il comprendra également une proposition de calendrier pour les activités et la soumission des livrables. Le rapport d'étude documentaire proposera des premières pistes de réflexion sur le programme conjoint. Ce rapport constituera la première base sur laquelle le/la consultant(e) et les responsables de l'évaluation s'entendront. Il sera structuré comme suit :

1. Introduction
2. Contexte de l'évaluation : objectifs et approche générale
3. Identification des principaux éléments et dimensions de l'analyse et des éventuels domaines de recherche
4. Principales réussites du programme conjoint en termes techniques et financiers
5. Méthodologie pour la compilation et l'analyse de l'information
6. Critères pour définir le programme de la mission

ANNEXE 2 : PROJET DE RAPPORT FINAL

Le projet de rapport final sera structuré de la même manière que le rapport final (annexe 3 ci-dessous), sauf qu'il est souhaité que le projet de rapport final contienne une matrice d'évaluation (Annexe 4).

ANNEXE 3 : RAPPORT FINAL D'EVALUATION

Le rapport final, de 20 à 30 pages, contiendra un résumé analytique d'au maximum 2 pages présentant une brève description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Le rapport final à envoyer au PNUD, sera structuré comme suit :

Page de couverture

Y compris le titre du projet, la fenêtre thématique, la date du rapport, le(s) nom(s) du/des évaluateurs.

Table de matières

Y compris un page de référence pour chaque chapitre et annexe.

Liste d'abréviations

Résumé Exécutif

Pas plus de deux pages. Résumez les éléments substantifs du rapport, tout en faisant une brève description du programme, ainsi que du but et des objectifs de cette évaluation, de la méthode d'approche, des constatations clefs et des conclusions, des recommandations principales.

1. Introduction

Expliquez pourquoi l'évaluation est conduite, y compris le contenu suivant :

Objectif, Buts et Méthodologie de l'Évaluation :

Objectif et but de l'évaluation, les méthodes utilisées (ainsi que les critères de l'évaluation, et la portée), les contraintes et les limites de l'étude conduite.

Description de l'intervention

Fournissez suffisamment de détails sur le programme conjoint afin que le lecteur puisse aisément comprendre l'analyse faite dans le chapitre suivant.

Contexte

Social, politique, économique, institutionnel, facteur qui affectent le projet.

Description du projet

Titre, calendrier, logique d'intervention, objectifs, produits/réalisations escomptés, portée de l'intervention, ressources totales, emplacement géographique, etc.)

2. Niveaux d'analyse

Cette section devrait être basée sur des faits, guidée par les critères et questions de l'évaluation.

Conception | Pertinence

Incluez une description du concept initial et des révisions ultérieures, ainsi que toutes informations pertinentes sensées aider le lecteur à comprendre clairement l'analyse faite. Examinez la pertinence de la conception et traitez toutes les questions de l'évaluation.

Processus | Efficacité, Appropriation

Incluez une description des modalités de mise en œuvre, d'appropriation nationale dans le processus et toutes informations pertinentes permettant de comprendre aisément l'analyse faite.

Résultats | Efficacité, Durabilité, Impact

Fournir un examen du niveau de la réalisation des résultats de développement par rapport à ce qui était initialement prévu. Montrer la progression de la mise en œuvre dans une juste mesure ainsi qu'une analyse de la chaîne des résultats (organisé par réalisation, et constatations distinctives sur l'achèvement des activités et des produits issus des réalisations). Si certaines parties de cette analyse ne sont pas incluses, expliquer pourquoi c'est le cas. En ce qui concerne la durabilité, mentionner la disponibilité des ressources financières, et des exemples ou des preuves de reproductibilité et d'élargissement du projet. Quant à l'impact, élaborer dans quelle mesure le projet a été la cause du changement survenus. Traiter toutes les questions de l'évaluation.

Genre

Montrer si le projet a eu un impact négatif, positif ou neutre tant au niveau de la mise en œuvre, des résultats que des effets, également sur les bénéficiaires finaux, et proposer des axes d'amélioration pour des projets futurs.

3. Conclusions

4. Leçons apprises

Définissez l'ampleur de chaque leçon ;

5. Recommandations

Priorisées, structurées et claires. L'ampleur et partenaires pertinents devraient être clairement définis pour chaque recommandation.

6. Annexes

ANNEXE 4 : LA MATRICE D'EVALUATION

La matrice d'évaluation est un outil que le PNUD suggère à l'évaluateur d'inclure dans le rapport initial comme carte et référence pour planifier et conduire une évaluation. Elle sert également d'outil utile pour résumer et présenter visuellement l'élaboration et la méthodologie de l'évaluation pour les discussions avec les parties prenantes. Elle détaille les questions de l'évaluation auxquelles l'évaluation va répondre, les sources de données, la collecte des données, les outils d'analyse ou les méthodes appropriées pour chaque

source de données, ainsi que la norme ou la mesure par l'intermédiaire de laquelle chaque question sera évaluée. (Voir tableau A.)

Tableau A. Exemple de matrice d'évaluation						
Critères d'évaluation appropriés	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs	Méthodes pour analyser les données

ANNEXE 5 : LE CODE DE CONDUITE

Chaque membre de l'équipe d'évaluation doit lire attentivement, comprendre et signer le « Code pour les évaluateurs dans le système des NU », qui est disponible en pièce jointe dans le rapport d'évaluation.